

LA SURVEILLANCE DES ASSURÉS PAR LES ASSUREURS SOCIAUX

APUG – Déjeuner-débat – 13 avril 2018

Chronologie

- 8 novembre 2016: dépôt d'une initiative parlementaire par la CSSS-CE
- Janvier 2017: la CSSS-CN approuve le dépôt de cette initiative
- 7 septembre 2017: dépôt du rapport par la CSSS-CE
- 1^{er} novembre 2017: prise de position du Conseil fédéral
- 13 novembre 2017: la CSSS-CE adapte son projet à certaines propositions du Conseil fédéral
- 14 décembre 2017: débats au Conseil de Etats
- Janvier 2018: l'objet est traité par la CSSS-CN
- 12 mars 2018: débats au Conseil National
- 14 mars 2018: traité par la CSSS-CE
- 15 mars, 10h: débats au Conseil des Etats
- 15 mars, 13h: traité par la CSSS-CN
- 15 mars, 15h: débats au Conseil national
- 16 mars, le matin: votations finales dans les deux Conseils.

Acteurs

- Heinz Brand, UDC, CN, membre CSSS, président de santésuisse
- Raymond Clottu, UDC, CN, membre CSSS, conseiller au Groupe Mutuel
- Josef Dittli, PLR, CE, membre CSSS, président de Curafutura
- Roland Eberle, UDC, CE, membre CSSS, vice-président du Groupe Mutuel
- Joachim Eder, PLR, CE, président de la CSSS, CA Sanitas
- Erich Ettlin, PDC, CE, membre CSSS, CA de CSS
- Konrad Graber, PDC, CE, membre CSSS, ex-CA de CSS (jusqu'en 2017)
- Lorenz Hess, PBD, CN, membre CSSS, président de Visana
- Ruth Humbel, PDC, CN, membre CSSS, CA Concordia
- Karin Keller-Sutter, PLR, CE, membre CSSS, CA Bâloise
- Alex Kuprecht, UDC, CE, membre CSSS, lobbyiste pour la Bâloise
- Bruno Pezzatti, PLR, CN, membre CSSS, conseiller au Groupe Mutuel

Disposition adoptée en votation finale – quelques points problématiques

- Les moyens permis pour la surveillance (cf. art. 43a al. 1)
- Les lieux possibles pour une surveillance (cf. art. 43a al. 4)
- Les raisons justifiant une mise en œuvre d'une surveillance (cf. art. 43a al. 1)
- Le climat des débats
- Lutte contre les abus ou simplification de la liquidation des cas?

DISCUSSION...